



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/785/Add.6
2 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 120 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 2 juin 1998, adressée au Président de
l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres du 4 février, des 23 et 31 mars, du 27 avril et des 6 et 15 mai 1998 (A/52/785 et Corr.1 et Add.1 à 5), j'ai l'honneur de vous informer que l'Ouzbékistan a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général

(Signé) Kofi ANNAN
